

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 3 mars 2025, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Karl Hunting, conseiller au siège no. 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2025
- 3.0 Adoption des comptes payés de février 2025
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour février 2025

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Dérogation mineure :
 - 6.1 Dérogation mineure 2025-01-0002

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 PIIA – 2025-01-0002 – 315 rue King
 - 7.2 Octroi contrat pour le balayage de rue 2025
 - 7.3 Octroi contrat pour la fourniture d'Alun pour 2025
 - 7.4 Octroi contrat pour l'abat-poussière pour 2025
 - 7.5 Travaux Centre multifonctionnel - Mandat services professionnels pour le contrôle de matériaux
 - 7.6 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – Subdivision du lot 6 668 146 (Rue Dominion)
 - 7.7 Service incendie - Achat vêtements et équipements
 - 7.8 Embauche pompier
 - 7.9 Nomination aux postes de lieutenant et lieutenant intérimaire au service incendie de Waterville
 - 7.10 ADSP Inc. – Paiement no 11
 - 7.11 Servitude d'égout Compton Est sur les lots 6 609 934, 6 609 935, 6 609 936

- 8.0 Varia

- 9.0 Questions des contribuables

- 10.0 Levée de l'assemblée



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 3 février 2025 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Gordon Barnett

Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 28 février soient adoptés :

Les activités courantes du 1er au 28 février: 278 312.41 \$

Les salaires du 1er au 28 février: 50 081.37 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 350.



DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

La greffière-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de février 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

DÉROGATION MINEURE 2025-01-0002

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 6 521 122 (315, rue King) ont soumis une demande de dérogation mineure en lien avec la somme des marges latérales dans la zone R-15;

CONSIDÉRANT QUE la somme minimale des marges pour la zone R-15 est de 6 mètres et que la somme des marges projetée est de 5,73 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogation mineures doivent être analysées selon le règlement sur les dérogations mineures no. 402 et les critères de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectuée l'analyse du projet selon les critères ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure no. 2025-02-0002, afin de permettre une somme des marges latérales de 5,73 mètres plutôt que 6 mètres tel qu'exigé par l'annexe 2 du règlement zonage no. 614;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par le conseiller René Bessette

Et résolu à l'unanimité



D'approuver la présente demande de dérogation mineure tel que recommandé par le CCU.

5859-2025-03-03

PIIA – 2025-01-0002 – 315 rue King

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 6 521 122 (315, rue King) ont soumis une demande de construction pour un bâtiment bifamilial isolé;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de construction dans ce secteur sont assujetties au règlement sur les PIIA no. 618 – Secteur résidentiel du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a effectué l'analyse du projet selon les critères indiqués à l'article 5.3 du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a évalué que l'ensemble des critères applicables à ce projet sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de construction d'un bâtiment bifamilial isolé sur le lot 6 521 122, le tout conformément aux plans d'implantation et de construction soumis par le demandeur;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5860-2025-03-03

OCTROI CONTRAT POUR LE BALAYAGE DE RUES 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à des travaux de balayage de rues;

CONSIDÉRANT QUE 4 entreprises ont soumis les prix suivants :

Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Entreprises Simon Maurice inc.	13 046.00 \$	14 999.64 \$
Myrroy Division Estrie inc.	11 515.15 \$	13 239.55 \$
Les Entretiens H.P.	12 927.40 \$	14 863.28 \$
EJ Schoolcraft inc.	12 500.00 \$	14 371.88 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Myrroy Division Estrie inc. représente le prix le plus bas conforme;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité



D'octroyer le contrat de balayage de rues à Myrroy Division Estrie inc. au montant de 11 515.15 \$ plus taxes pour l'année 2025.

5861-2025-03-03

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ALUN POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter de l'alun pour le traitement de ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu 2 soumissions se décrivant comme suit ;

Entreprise	Prix par kg (avant taxes)	Montant (avant taxes)
Brenntag Canada Inc.	1.19 \$	23 800.00\$
Univar Solutions Canada Ltée	0.77 \$	15 400.00\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Univar Solutions Canada Ltée représente le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue dans le budget 2025 de la Ville de Waterville;

Il est proposé par Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de la compagnie Univar Solutions Canada Ltée pour la fourniture d'alun pour l'année 2025.

5862-2025-03-03

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE L'«ABAT-POUSSIÈRE» POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter de l'abat-poussière pour l'entretien de son réseau routier pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 2 entreprises différentes se décrivant comme suit ;

Entreprise	Prix par litre avant taxes	Total avant taxes	Total taxes incluses
Entreprises Bourget inc.	0.4486 \$	32 299.20\$	37 136.00\$
Entreprises J. Provost inc.	0.4190 \$	30 168.00\$	34 685.66\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Entreprises J. Provost inc. représente le prix le plus bas conforme;



CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue dans le budget 2025 de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de la compagnie Entreprises J. Provost inc.;

D'autoriser l'achat de 72 000 litres de solution abat-poussière 35% Vrac;

D'autoriser la dépense de 30 168.00 \$ plus taxes.

5863-2025-03-03

**TRAVAUX CENTRE MULTIFONCTIONNEL - MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LE CONTRÔLE DE MATÉRIAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels pour le contrôle de matériaux durant les travaux du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 20 000 \$ et 35 000 \$ avant toutes taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour le contrôle de matériaux durant les travaux de construction pour la transformation de l'église en Centre multifonctionnel;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Artelia Canada pour les services professionnels pour le contrôle des matériaux durant les travaux du Centre multifonctionnel au montant de **34 859.25\$** incluant les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix. Malgré l'estimation présentée dans le tableau des prix, seules les quantités réelles pourront être facturées, conformément aux conditions de la demande de prix ;

De financer cette dépense par les subventions accordées pour le projet et le règlement d'emprunt no 670 ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

5864-2025-03-03

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES
NATURELS – SUBDIVISION DU LOT 6 668 146 (RUE DOMINION)**



CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 453 506 ont déposé un plan cadastral pour la subdivision du terrain en 2 lots;

CONSIDÉRANT QUE la contribution pour fins de parcs est exigée en vertu de l'article 4.6 du règlement de lotissement no. 615 pour ce genre d'opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite favoriser l'établissement de nouveaux parcs et espaces verts, tout en maintenant et entretenant ceux existants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas établir de parcs dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée constitue une somme d'argent ou de terrain qui doit représenter 5 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'administration à demander aux propriétaires des lots de verser **une somme d'argent** représentant 5% de la valeur du site selon les règles de calcul indiquées à l'article 4.6.3 du règlement de lotissement 615.

5865-2025-03-03

SERVICE INCENDIE - ACHAT VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QU'après vérification par le directeur du service incendie, les besoins en vêtements et équipements sont plus importants que prévus au budget 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se conformer aux diverses exigences au niveau CNESST et autres lois concernant les services incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé de ces besoins représente un montant d'environ 51 000\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'approuver un montant de 51 000\$ plus les taxes applicables pour l'achat de vêtements et équipements pour le service incendie de la Ville, tel que présenté par le directeur incendie;

De financer la dépense par le budget 2025 du service incendie et par le surplus de l'exercice.



EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT le départ de deux pompiers, soit Yan Tardif et Mathieu-Olivier Perreault ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'embauche de Jonathan Arès au poste de pompier volontaire pour la Ville de Waterville.

NOMINATION AUX POSTES DE LIEUTENANT ET LIEUTENANT INTÉRIMAIRE AU SERVICE INCENDIE DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux lieutenants au service incendie de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

De procéder à la nomination de M. Francis Cyr, à titre de lieutenant et M. Félix-Antoine Massé au poste de lieutenant intérimaire pour le service incendie de Waterville, tel que recommandé par M. Jonathan Garceau, directeur incendie de la Ville de Waterville.

ADSP INC - PAIEMENT NO 11

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le paiement de la facture F-6093 en date du 25 février 2025 de ADSP Inc. au montant de 8 882.28\$ taxes incluses pour les services professionnels



multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel tel que recommandé par Sylvie Girard de Géosymbiose.

5869-2025-03-03

SERVITUDE D'ÉGOUT COMPTON EST SUR LES LOTS 6 609 934, 6 609 935, 6 609 936

CONSIDÉRANT QUE la Ville a actuellement une servitude de passage sur les lots 6 609 934, 6 609 935 et 6 609 936 pour une conduite d'égout;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de construction du 6 logements sur le lot 6 609 936, l'entrepreneur a constaté que la conduite d'égout n'était pas située sur la servitude mais sous l'emplacement prévu pour le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit effectuer des travaux pour déplacer la conduite d'égout à l'emplacement de la servitude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit modifier la servitude de passage actuelle pour une servitude d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la servitude doit prévoir que la ville de Waterville décline toute responsabilité, lors de travaux sur la conduite d'égout, en cas de détérioration du terrain lors de travaux et s'engage uniquement à rétablir l'état des lieux. Elle ne sera pas tenue de remplacer les biens tels que les arbres, l'asphalte ou toute construction située dans l'assiette de servitude. En outre, la ville se réserve le droit de couper, émonder ou retirer tous les arbres situés sur les Immeubles si cela est nécessaire pour le bon fonctionnement, la construction, le remplacement ou l'entretien des installations présentes dans l'assiette de servitude. Les propriétaires des immeubles seront entièrement responsables s'ils décident d'asphalter, d'ériger des constructions ou d'y planter de la végétation, et ils ne pourront engager aucune action contre la ville de Waterville pour toute démolition ou retrait de constructions, végétation, etc.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget de 50 000 \$ taxes incluses pour les travaux de déplacement de la conduite d'égout;

De signer une servitude d'entretien en remplacement de la servitude de passage existante sur les lots 6 609 934, 6 609 935 et 6 609 936;

QUE la Ville de Waterville mandate la notaire Marie-Pier Roy de Cain Lamarre, pour procéder au contrat de servitude et autorise la mairesse, Nathalie Dupuis ainsi que la directrice générale, Nathalie Isabelle, à signer pour et au nom de la Ville de Waterville ledit contrat.



VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente.

5870-2025-03-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h 15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

